



FICHES

L'amendement Helms et pourquoi il faut y mettre fin

Juillet 2022

L'amendement Helms, adopté par le Congrès américain en 1973 dans le sillage de l'arrêt *Roe vs Wade*, constitue un obstacle à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR) à l'échelle mondiale : il empêche les gouvernements de mettre en œuvre les lois et politiques nationales et locales relatives à la santé, empêche les prestataires de soins de santé de fournir des services, et constitue un obstacle aux soins de santé que les gens souhaitent et dont ils ont besoin dans le monde entier. Cette fiche d'information présente le contexte politique et législatif de l'amendement Helms, explique en quoi il est en décalage avec les mouvements et les normes internationales et décrit les impacts des restrictions à l'avortement sur les résultats sanitaires.

» Lois américaines qui traitent des services d'avortement et du plaidoyer dans l'aide étrangère des États-Unis

Suite à l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Roe vs Wade* en 1973, le Congrès a promulgué un certain nombre de politiques d'aide étrangère qui restreignent ou imposent des exigences quant à l'utilisation des fonds fédéraux pour l'avortement et les activités de planification familiale dans le monde.¹ Elles portent souvent le nom des législateurs qui les ont introduites et comprennent les éléments suivants :

L'amendement Helms, adopté en 1973, est la première restriction à l'avortement ajoutée à la loi américaine sur l'aide étrangère de 1961, et stipule qu'"aucun fonds d'aide étrangère ne peut être utilisé pour payer la pratique de l'avortement comme méthode de planification familiale ou pour motiver ou contraindre toute personne à pratiquer des avortements."²

L'amendement Leahy, adopté en 1994, clarifie le sens du mot "motiver" dans l'amendement Helms, en déclarant qu'il ne doit pas être interprété comme interdisant la fourniture d'informations ou de conseils sur toutes les options de grossesse lorsque la législation locale le permet.³

L'amendement Siljander, souvent discuté en tandem avec l'amendement Helms, a été adopté en 1981 pour interdire l'utilisation de fonds d'aide étrangère pour faire pression pour ou contre des changements dans les lois sur l'avortement.⁴

Helms contre la règle du bâillon mondial

La règle du bâillon mondial, lorsqu'elle est promulguée par les présidents républicains, s'appuie sur le socle législatif créé par les amendements Helms et Siljander.⁵

L'amendement Helms

- Loi du Congrès, doit être supprimée par le Congrès.
- Contrôle **ce qui** peut et ce qui ne peut pas être fait avec les fonds d'aide étrangère américaine

Règle du bâillon mondial (GGR)

- L'action présidentielle, peut être retirée par un président, ou le Congrès y met fin de façon permanente par voie législative.
- Fonctionne au-delà de l'amendement Helms.
- Contrôle **qui** peut recevoir les fonds américains d'aide sanitaire mondiale.

Dépassement des limites dans la mise en œuvre de l'amendement Helms

- Au minimum, en vertu de la loi américaine, les cas de viol, d'inceste et de mise en danger de la vie ne relèvent pas de l'avortement en tant que méthode de planification familiale.⁶
- Les agences américaines de mise en œuvre de l'aide étrangère, telles que l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC), ont traité Helms comme une interdiction totale de l'avortement.⁷

La politique américaine en conflit avec les lois internationales et nationales

L'amendement Helms est né de l'exportation de la politique américaine anti-avortement et de l'affirmation du contrôle de la reproduction sur les femmes, les jeunes filles et les autres personnes susceptibles de tomber enceintes dans le monde, et il continue à perpétuer cette politique. Il s'agit d'une exportation néocoloniale qui entre en conflit avec les efforts nationaux d'autres pays déployés par des défenseurs, des politiciens et des experts médicaux pour moderniser leurs lois sur l'avortement et annuler les lois anti-avortement héritées principalement de la colonisation.

- L'USAID elle-même s'est opposée à l'amendement lors du débat au Congrès, arguant dans une déclaration écrite qu'il interférerait avec la souveraineté des États et les droits individuels. *“ Chaque nation est et devrait être libre de déterminer ses propres politiques et procédures en matière de croissance démographique et de planification familiale. En contradiction avec ce principe, l'amendement placerait des restrictions américaines à la fois sur les gouvernements des pays en développement et sur les individus en matière de libre choix parmi les moyens de contrôle de la fertilité [...] qui sont légaux aux États-Unis. ”*⁸
- L'amendement Helms agit comme une barrière empêchant les patientes de recevoir les services d'avortement sûrs auxquels elles ont légalement droit dans les pays qui reçoivent des fonds d'aide étrangère américains mais qui ont libéralisé les lois sur l'avortement.⁹
- Plus de 40 pays, dont le Mozambique, le Népal, l'Afrique du Sud et l'Uruguay, ont modernisé leurs lois sur l'avortement depuis l'adoption de l'amendement Helms, ce qui place les restrictions américaines en décalage encore plus net avec le mouvement des gouvernements et de la société civile des pays recevant l'aide étrangère des États-Unis.

- Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en 1994, les États-Unis ont rejoint le consensus avec plus de 170 autres pays, où l'avortement à risque a été établi comme un problème majeur de santé publique et que là où l'avortement est légal, il devrait être sûr. L'amendement Helms est en contradiction avec l'engagement pris par les États-Unis de soutenir et de promouvoir les principes établis lors de la CIPD.¹¹
- Les organismes internationaux, notamment le Groupe de travail des Nations Unies sur la question de la discrimination à l'égard des femmes en droit et en pratique et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ont inclus un droit d'accès à l'avortement dans leurs conclusions.¹²

» La restriction de l'accès à l'avortement ne réduit pas l'avortement, elle le rend dangereux

- Limiter l'accès à des services d'avortement sûrs oblige les personnes enceintes à recourir à des méthodes d'avortement dangereuses, qui sont un moteur important de la morbidité et de la mortalité maternelles évitables dans le monde.¹³
- Sur les 73,3 millions d'avortements qui ont eu lieu chaque année dans le monde entre 2015 et 2019, environ 35 millions d'entre eux n'étaient pas sécurisés, ce qui entraîne chaque année environ 23 000 décès évitables liés à la grossesse.¹⁴
- Le taux d'avortement à risque augmente lorsque l'accès à un avortement sûr est restreint ou indisponible en raison de facteurs externes,¹⁵ tels que la faible disponibilité des services, le coût élevé, la stigmatisation et une politique nationale ou étrangère restrictive, notamment l'amendement Helms.
- Une étude récente a montré que la libéralisation des lois sur l'avortement pouvait réduire la mortalité maternelle.¹⁶
- L'amendement Helms empêche les programmes américains financés par l'aide

étrangère de fournir la gamme complète des services de santé sexuelle et reproductive, ce qui entraîne la fragmentation des services de santé et empêche la programmation intégrée.¹⁷

- En désignant l'avortement comme un service de santé restreint, l'amendement Helms renforce les efforts visant à criminaliser l'avortement et accentue la stigmatisation liée à l'avortement ; ce qui, à son tour, réduit davantage au silence et punit à la fois les prestataires de soins de santé et ceux qui recherchent des services d'avortement sûrs.
- L'amendement Helms affecte de manière disproportionnée les personnes enceintes jeunes, vivant dans la pauvreté, LGBTQI+ ou survivantes de violences sexuelles, qui ne peuvent pas accéder aux soins qu'elles souhaitent ou dont elles ont besoin.¹⁸

Auantages de l'abrogation de l'amendement Helms

- Si l'amendement Helms était abrogé et que les gens pouvaient accéder à des services d'avortement sûrs, il y aurait 19 millions d'avortements à risque en moins et 17 000 décès maternels en moins dans les 33 pays dont les lois sur l'avortement sont libéralisées et qui reçoivent également une aide américaine en matière de planification familiale.¹⁹
- Dans ces pays, les décès maternels dus à l'avortement diminueraient de 98 % et 12 millions de femmes en moins auraient des complications liées à l'avortement nécessitant un traitement médical chaque année.²⁰
- L'abrogation de l'amendement Helms aurait également des répercussions financières positives sur les systèmes de santé de ce sous-ensemble de pays, notamment une baisse de 89 % du coût des soins post-avortement, une augmentation de 19 % du coût de la fourniture de services d'avortement sans risque et une économie nette globale de 641 millions de dollars

par an pour les systèmes de santé nationaux.²¹

- En juin 2022, environ 46 milliards de dollars de fonds d'aide étrangère américains de l'exercice fiscal 2022 ont été dépensés dans 142 pays et 18 programmes régionaux.²²

Comment abroger Helms

Aujourd'hui, le Congrès a l'occasion d'abroger définitivement l'amendement Helms en adoptant la loi sur l'avortement et les soins de santé partout (H.R. 1670/S. 4641). Cette proposition de loi modifierait la loi sur l'aide étrangère de 1961 afin de supprimer l'amendement Helms et de le remplacer par un langage proactif permettant aux fonds d'aide étrangère américains d'être utilisés pour des services complets de soins de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement. Le projet de loi comprend également une déclaration de politique progressiste qui établit l'avortement sans risque comme une composante essentielle des soins de santé complets et déclare l'engagement du gouvernement américain à mettre fin à l'avortement dangereux et à soutenir l'accès aux services d'avortement sans risque.²⁵

Outre son retrait de la loi sur l'aide à l'étranger, le langage Helms doit également être retiré du projet de loi de crédits annuels de l'État, des opérations étrangères et des agences connexes. Les commissions des crédits de la Chambre des représentants et du Sénat doivent veiller à ce que ce langage ne soit pas inclus dans les futurs projets de loi de financement annuels.

L'abrogation permanente de l'amendement Helms serait conforme à la politique de l'administration Biden en matière de soutien à la santé et aux droits sexuels et reproductifs aux niveaux national et international.²⁶

Le Congrès américain a le pouvoir de veiller à ce que l'amendement Helms, héritage peu glorieux du sénateur raciste Jesse Helms et d'une politique anti-droits, soit abrogé de manière permanente. Cela ne peut pas attendre.



Notes de fin

Veillez noter que la traduction des références est uniquement à des fins d'information et de clarté, les sources étant en anglais.

1. Service de recherche du Congrès (CRS), Dispositions relatives à l'avortement et au planning familial dans la législation et la politique d'aide étrangère des États-Unis, août 2020, disponible sur <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R41360/28>.
2. Loi américaine sur l'aide étrangère de 1961, U.S. Code 22 (1961). § 2151 et suivants, section 104(f) telle que modifiée.
3. Loi sur le département des États, les opérations étrangères et les programmes connexes (" Crédits étrangers FY2010 ") (Division F. de P.L. 111-117), FY2010, 123 sTAT. 3325.
4. Service de recherche du Congrès (CRS), *Dispositions relatives à l'avortement et au planning familial dans la législation et la politique d'aide étrangère des États-Unis, août 2020. (À l'origine, Siljander n'interdisait que l'utilisation de fonds pour faire pression en faveur de changements dans les lois sur l'avortement, mais le Congrès a modifié l'amendement pour indiquer qu'aucun fonds ne peut être utilisé pour " faire pression pour ou contre l'avortement ")*.
5. Voir *Centre pour la santé et l'égalité des sexes (CHANGE), Prescrire le chaos dans la santé mondiale : la règle du bâillon mondial 1984-2018, 57, (juin 2018), disponible sur http://www.genderhealth.org/files/uploads/change/publications/Prescribing_Chaos_in_Global_Health_full_report.pdf*.
6. *Par exemple, l'Agence américaine pour le développement international (USAID), Dispositions standard pour les organisations non gouvernementales non américaines : Une référence obligatoire pour ADS Chapitre 303 85, 89 (2019), disponible sur <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mab.pdf>*. (Lorsque les dispositions de Protéger la vie dans l'aide sanitaire mondiale, ou la règle du bâillon mondial, définissent " l'avortement en tant que méthode de planification familiale " comme " dans le but d'espacer les naissances ", y compris pour la santé physique ou mentale de la femme, mais à l'exclusion du viol, de l'inceste et de la mise en danger de la vie).
7. Voir *Sneha Barot, Avortement à risque : le chaînon manquant dans les efforts mondiaux visant à améliorer la santé maternelle, Examen Guttmacher numéro 14 des politiques (printemps 2011). Voir également Code des règlements fédéraux (e-CFR), Titre 48, système fédéral de réglementation des acquisitions Vol. 5, Ch. 7, Parts 700-799-Agence pour le développement international : 725.704 (octobre 2018).*
8. *Jl Rosoff, Les membres du Sénat et de la Chambre examinent l'amendement Helms, mémo de Planning familial-Population Mondiale Washington, W-19:1-2 (1973).*

9. Voir généralement *Plan d'action pour la santé sexuelle et reproductive, les droits et la justice*, 36 (2019), disponible sur <https://reproblueprint.org/wp-content/uploads/2019/07/BlueprintPolicyAgenda-v14-PR-All-1.pdf>.

10. Voir *Accélération du progrès : Libéralisation des lois sur l'avortement depuis la CIPD*, Centre pour les droits reproductifs, (3 juin 2020) <https://reproductiverights.org/worldabortionlaws#accelerating-progress>. Voir généralement Louise Finer & Johanna B Fine, *La loi sur l'avortement dans le monde : progrès et réticences*, 103(4) *Am. J. of Pub. Health*. 585,585-89 (2013) (discutant de l'évolution des lois sur l'avortement dans le monde depuis 1950).

Par exemple, Santé (réglementation de l'interruption de grossesse) *Loi 2018 (Act No. 31/2018) (Ir.) (établissant la libéralisation récente des lois irlandaises sur l'avortement)* ; Cour suprême du Népal, *Lakshmi Dhikta v. Government of Nepal, Writ petition no. WO-0757, 2067 (2009) (Népal) (déclarant que, selon la Cour, l'avortement est un droit de l'homme)* ; *Muluki Ain [Constitution] (2002) Amend. 11 (Népal)*, (établissant le changement constitutionnel du Népal pour permettre les avortements) ; *Code pénal, Loi no. 35/2014, Bulletin de la République, I Série, n° 105, p. 101, arts. 166-168 (2014) (Mozam.)*, (établissant des changements au code pénal du Mozambique pour permettre les avortements).

11. *Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement* (éd. du 20e anniversaire, 2014), disponible sur https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/programme_of_action_Web%20ENGLISH.pdf.

12. Groupe de travail des Nations Unies sur la question de la discrimination à l'égard des femmes en droit et en pratique, *Autonomie, égalité et santé reproductive des femmes dans les droits humains internationaux : Entre reconnaissance, retour de bâton et tendances régressives* (oct. 2017) ; *Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires sur une approche sexospécifique des exécutions arbitraires*, 94, *U.N. Doc. A/HRC/35/23* (6. Jun. 2017), disponible sur <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/WG/WomensAutonomyEqualityReproductiveHealth.pdf>.

13. Prévention de l'avortement à risque, Organisation mondiale de la Santé (2019), <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/preventing-unsafe-abortion>.

14. Jonathan Bearak et al, *Grossesses non désirées et avortement en fonction du revenu, de la région et du statut juridique de l'avortement : estimations tirées d'un modèle complet pour 1990-2019*, *Le Lancet, santé mondiale* (2020) ; voir également Elizabeth Sully et al, *Additionner : Investir dans*

la santé sexuelle et reproductive 2019 (2020), disponible sur <https://www.guttmacher.org/report/adding-it-up-investing-in-sexual-reproductive-health-2019> [ci-après Elizabeth Sully, *Additionner* (2020).

15. Prévention de l'avortement à risque, *supra* note 13.

16. *Su Mon Latt et al La réforme des lois sur l'avortement peut réduire la mortalité maternelle : une étude écologique dans 162 pays*, *Santé des femmes BMC* (2019).

17. Voir *Ipas & Ibis Santé reproductive, Financement américain de l'avortement : comment les amendements Helms et Hyde nuisent aux femmes et aux prestataires de soins*, 9-10 (2015). <https://ibisreproductivehealth.org/sites/default/files/files/publications/Ibis%20Ipas%20Helms%20Hyde%20Report%202016.pdf> ; Voir aussi *Plan d'action pour la santé sexuelle et reproductive, les droits et la justice*, *supra* note 9, 36 ; voir aussi Sneha Barot, *Restrictions à l'avortement dans l'aide étrangère des États-Unis : l'histoire et les méfaits de l'amendement Helms*, *Examen Guttmacher numéro 16 des politiques* (2013), disponible sur <https://www.guttmacher.org/gpr/2013/09/abortion-restrictions-us-foreign-aid-history-and-harms-helms-amendment>.

18. *Id.*, p. 8-9.

19. Elizabeth Sully & Zara Ahmed, *Les arguments pour mettre fin à la "règle du bâillon mondial" et à l'amendement Helms* (2021), disponible à l'adresse <https://www.guttmacher.org/article/2021/02/case-ending-global-gag-rule-and-helms-amendment> [ci-après Sully & Ahmed, *Les arguments pour mettre fin à la "règle du bâillon mondial" et à l'amendement Helms* (2021)] Voir également Elizabeth Sully, *Additionner* (2020), *supra* note 14.

20. Sully et Ahmed, *Les arguments pour mettre fin à la «règle du bâillon mondial» et à l'amendement Helms* (2021), *supra* note 19.

21. Sully et Ahmed, *Les arguments pour mettre fin à la "règle du bâillon mondial" et à l'amendement Helms* (2021), *supra* note 19.

22. *ForeignAssistance.gov, Carte de l'aide étrangère dans le monde*, <https://foreignassistance.gov/explore> (2022).

23. Voir *Loi sur l'avortement et les soins de santé partout dans le monde 2021*, *H.R. 1670, 117e Cong.* (2021) ; Voir aussi *Abrogation de la loi HELMS* (2021), disponible sur <https://repealhelms.org>.

24. *Id.*

25. *Id.*

26. *Mémoire sur la protection de la santé des femmes au pays et à l'étranger*, 86 *Fed. Reg.* 33,077 (28 janvier 2021).



Alliance internationale pour
la santé, les droits et la justice
sexuelle et reproductive